



DU CONSEIL DU PATRIMOINE
RELIGIEUX DU QUÉBEC

Formulaire d'inscription 2025 PRIX RESTAURATION

PRÉSENTATION ET DÉPÔT D'UNE CANDIDATURE

La candidature déposée concerne un projet de restauration d'immeuble, d'œuvre d'art ou d'orgue à tuyaux réalisé entre les années 2022 et 2025 sur le territoire du Québec et peut être soumise par une municipalité, un organisme, une fabrique, un diocèse, un consistoire, une communauté religieuse ou l'équivalent dans les autres traditions religieuses. La candidature sera jugée inadmissible si le projet a enfreint les règlements ou les lois en vigueur où il se situe. Elle doit comprendre 5 photographies en haute résolution illustrant bien le projet et pouvant être utilisées par le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) dans le cadre de la promotion des Prix d'excellence.

Les candidatures seront reçues par voie électronique seulement (atremblay@patrimoine-religieux.qc.ca) jusqu'au **30 mai 2025, 16 h 30**.

SÉLECTION DES LAURÉATS

Un jury indépendant procédera à la sélection des lauréats en fonction de trois principaux critères d'évaluation : 1) les efforts de documentation et de connaissance; 2) la qualité de l'intervention; 3) l'impact de l'intervention. L'ampleur de l'investissement financier du projet n'est pas un critère d'évaluation.

VISIBILITÉ

Les projets lauréats seront mis en valeur dans le cadre d'une campagne de communication qui comprendra l'envoi d'un communiqué aux médias, une visibilité dans le bulletin d'information du CPRQ ainsi que sur le site Internet et les médias sociaux du CPRQ (*YouTube* et *Facebook*).

IDENTIFICATION DU PROJET ET DE L'ORGANISME CANDIDAT

Nom du projet

Adresse du bien concerné

Dates de début et de fin des travaux

Nom de l'architecte ou du restaurateur

Organisme responsable

Adresse

Personne responsable

Téléphone

Courriel

DESCRIPTION SOMMAIRE DES TRAVAUX (maximum 250 mots)

CRITÈRES D'ÉVALUATION

1. Efforts de documentation et de connaissance

- Expliquez comment le travail de restauration est basé sur des recherches, des références et des études précisant la valeur patrimoniale du bien concerné et les méthodes d'intervention à privilégier.

2. Qualité de l'intervention

- Expliquez comment le travail de restauration a été effectué en respect des bonnes pratiques de conservation.

- Expliquez comment le travail de restauration a pu bénéficier de savoir-faire et d'expertises spécialisés.

